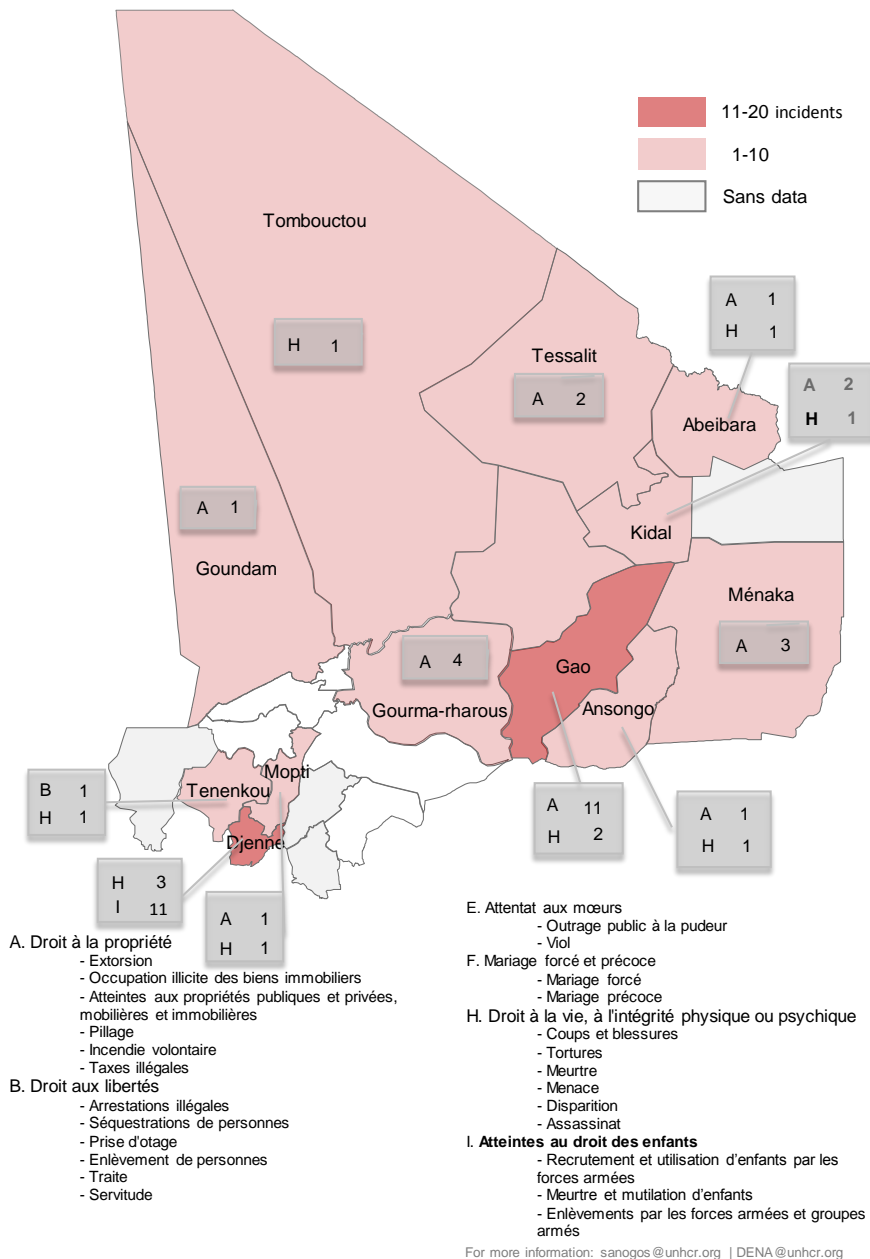


RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION N°12 DECEMBRE 2018



Régions couvertes : GAO, MENAKA, KIDAL, TOMBOUCTOU et MOPTI

I. Analyse de la situation de protection du mois

La situation de protection des civils courant ce dernier mois de l'année 2018 n'a pas connu un changement majeur dans les régions couvertes par le monitoring de protection (Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka et Kidal). Les violations des droits humains se multiplient et sont perpétrées la plupart du temps contre les populations civiles et commises en grande partie sur les axes routiers, les foires locales par des personnes armées non identifiées.

La criminalité/ le banditisme occasionné(e) par la libre circulation des armes légères et de guerre, continue de semer la discorde entre les populations vivantes dans les régions du centre et du nord, à détériorer l'environnement de protection des populations et à freiner les activités économiques dans de nombreuses localités de ces régions malgré les efforts déployés par l'Etat et ses partenaires.

Plus particulièrement, dans la Région de Ménaka, la situation de protection des civils devient de plus en plus inquiétante comme l'en témoigne ces incidents enregistrés dans la nuit du 11 et la matinée du 12 décembre 2018, faisant cas d'individus armés non identifiés sur des motos qui ont fait irruption dans plusieurs localités au sud de la commune de Ménaka et ont exécuté 42 civils de la communauté Daoushak dans leurs campements respectifs dont deux (02) enfants.

Dans la Région de Mopti, le conflit intercommunautaire entre communautés (peulh et dogon) perdure avec comme conséquences de nombreux incidents de protection dont notamment celui produit le 06 décembre 2018 dans le village de Mamba dans la Commune rurale de Diafarabé (Cercle Tenenkou). Les Dozos (nombre indéterminé) ont attaqué ledit village, assassinant une dizaine de personnes dont deux enfants (un garçon et une fillette). Six (6) autres personnes ont été grièvement blessées lors de cette attaque.

Aussi, ce banditisme, cette criminalité, et ces conflits intercommunautaires ont été à l'origine de plusieurs cas de violation de droits humains dont les quelques 49 cas enregistrés et les 79 autres non enregistrés mais rapportés à travers les rapports flash pendant ce dernier mois de l'année dans les régions couvertes par le monitoring.

II. Analyse des tendances des violations de droit par région

Cinq (5) catégories de droits (soit 49 incidents de protection) ont été violées pendant ce dernier mois de l'année dans les Régions de Mopti, Gao, Kidal, Tombouctou et Ménaka (Cf. annexe 1 pour tous les détails).

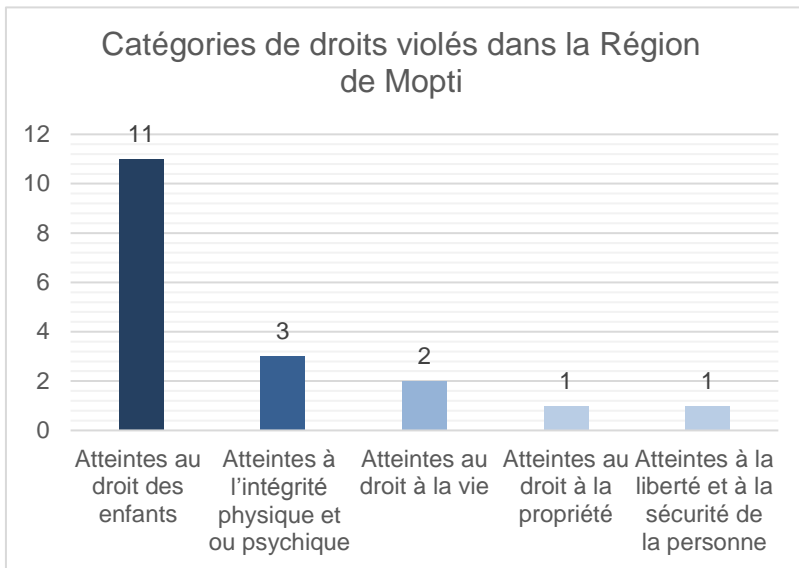
Ces violations ont touché 05 femmes et 44 hommes. En mois de novembre, 92 violations de droits avaient été rapportées en grande partie dans les Régions de Mopti et de Gao. Pour ce mois, Mopti arrive encore en tête avec 36,5% (soit 18 incidents) des violations rapportées pendant le mois, suivie toujours de la Région de Gao avec 30,5% des violations. Les 33 % autres ont été collectées dans les Régions de Kidal (14%), Tombouctou (12%) et Ménaka (7%).

1) Région de Mopti

Cinq (5) catégories de droits ont été violées dans la région, soit 18 incidents de protection constituant une baisse de 25 cas par rapport au nombre de cas collectés en mois de novembre. Il s'agit des atteintes au droit des enfants (11 cas), atteintes à l'intégrité physique et ou psychique (3 cas). Voir le graphique ci-dessous pour les autres détails.

Le profil des victimes des violations fait état de 100% des incidents à l'encontre des résidents.

Les présumés auteurs des violations de droits humains sont constitués à 83% de personnes armées non identifiées. Les 17% autres sont l'œuvre d'individus (11%) et de civils (11,5%).



Activités de sensibilisation : 11 séances de sensibilisation ont été réalisées dans la région. Les communes touchées ont été celles de Fatoma, Konna, Sévaré et Mopti (Cercle de Mopti). 230 personnes ont participé à ces séances dont 122 femmes et 108 hommes. Les thèmes des séances ont porté sur la cohésion sociale et les violences basées sur le genre.

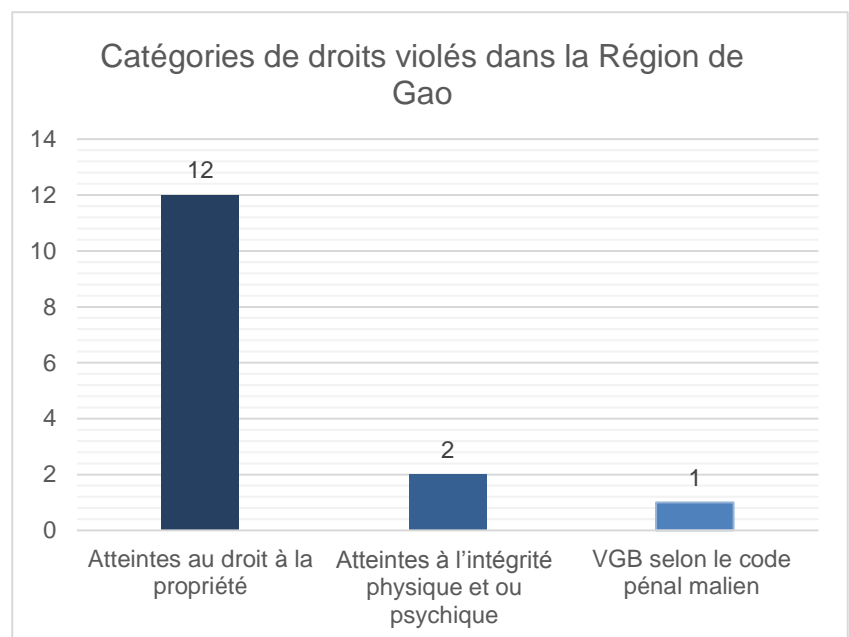
2) Région de Gao

Trois (3) catégories de droits ont été violées dans la région, soit un total de 15 incidents de protection (20 incidents de moins par rapport au mois précédent). Ils sont constitués à 80% d'atteintes au droit à la propriété (12 cas). Voir le graphique ci-contre pour les 20% autres.

Le profil des victimes fait état de 100% des violations à l'encontre des résidents (15 violations).

Trois femmes ont été atteintes par ces violations. Leurs droits violés ont été les atteintes au droit à la propriété (deux femmes) et les VBG selon le code pénal malien (une femme).

Les présumés auteurs sont constitués à 46,5% de personnes armées non identifiées ; 26,5% de civils. Les 27% restants sont l'œuvre d'individus (13%), la Coordination des Mouvements et Forces Patriotiques de la Résistance (6,5%) et un agent de l'Etat (6,5%).

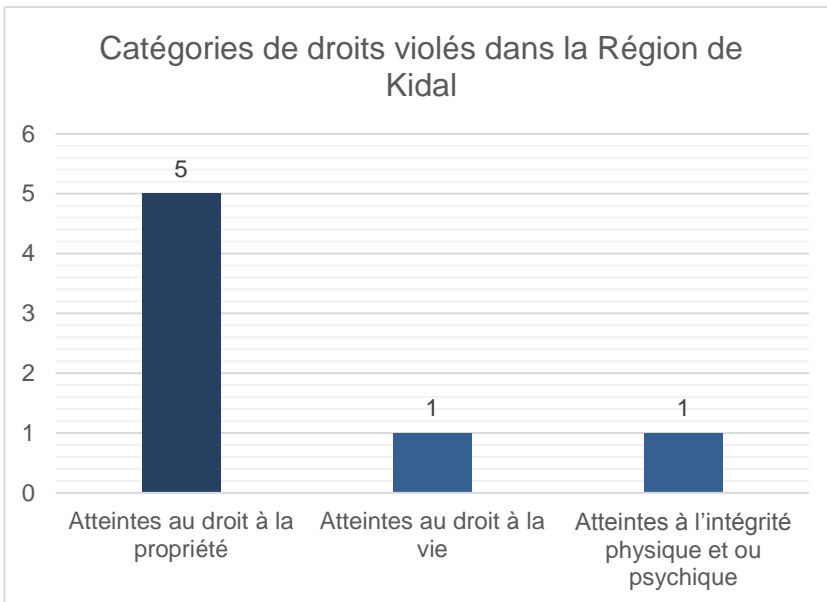


Activités de sensibilisation : 50 séances de sensibilisation ont été réalisées dans les communes de N'tilit, Gao, Anchawadi, Tilemsi, Gabéro, Gounzoureye (Cercle de Gao), Téméra, Taboye, Bourem, Bamba (Cercle de Bourem), Ansongo, Tin-Hama, Boura, Bara, Labbezanga et Ouattagouna (Cercle d'Ansongo). Elles ont atteint 1110 personnes dont 874 hommes et 236 femmes. Les thèmes principaux des séances ont porté sur la cohésion sociale, les droits humains, les droits des enfants et les violences basées sur le genre.

Référencement : 12 survivantes de viol (quatre mineures et deux jeunes filles), d'agression sexuelle (deux jeunes femmes), mariage forcé (deux femmes) et précoce (deux mineurs) ont bénéficié de référencement vers les acteurs de prise en charge (ONG GOURMA) pour une réinsertion socio-économique et attendent la réponse.

3) Région de Kidal

Trois (3) catégories de droits ont été violées dans la région, soit 07 incidents de protection. Il s'agit des atteintes au droit à la propriété, des atteintes au droit à la vie et des atteintes à l'intégrité physique et ou psychique. 71% de ces violations ont touché le droit à la propriété (5 cas). Voir le graphique ci-contre pour les autres détails.



Le profil des victimes fait état de 71% des violations à l'encontre des résidents (5 violations). Les 29% restants ont touché les PDI retournées (2 violations).

Les présumés auteurs des violations sont constitués à 100% d'individus.

Activités de sensibilisation : 08 séances de sensibilisation ont été réalisées dans les communes d'Anefif (Cercle de Kidal), Tessalit, Adjelhoc (Cercle de Tessalit), Abeibara (Cercle d'Abeibara). 85 personnes ont été participées à ces séances dont 34

femmes et 51 hommes. Les thèmes des séances de sensibilisation ont porté sur la cohésion sociale, les droits humains et les violences basées sur le genre.

4) Région de Tombouctou

Deux (2) catégories de droits ont été violées dans la région, soit 06 incidents de protection (une baisse de 08 cas par rapport au mois précédent). Il s'agit des atteintes au droit à la propriété et des atteintes au droit à la vie. Voir le graphique ci-contre pour les détails.

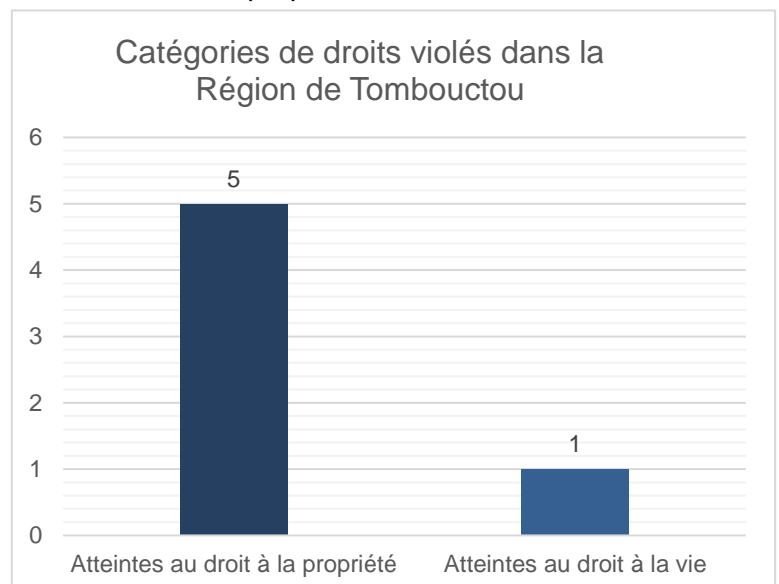
Le profil des victimes fait état de 50% des violations à l'encontre des résidents (3 violations) ; 33% ont touché les PDI retournées (2 violations) et les 17% restants ont touché les PDI (une violation).

Une femme a été touchée par ces violations. Son droit violé a été celui portant sur le droit à la propriété.

Les présumés auteurs des violations sont constitués à 100% de personnes armées non identifiées.

Référencement : Trois femmes survivantes d'agression sexuelle, mariage forcé et discrimination sociale et économique ont bénéficié de référencement vers les acteurs de prise en charge (ADES) pour une réinsertion socio-économique et attendent la réponse.

Activités de sensibilisation : 16 séances de sensibilisation ont été réalisées dans les communes de Ber (Cercle de Tombouctou), Gossi, Hamzakoma, Bourem Inaly, Bambara Maoudé (Cercle de Gourma-Rharous), Goundam (Cercle de Goundam) et Soboundou (Cercle de Niafounké). 317 personnes ont été touchées par ces



séances dont 157 femmes et 160 hommes. Les thèmes des séances ont porté sur la cohésion sociale et les violences basées sur le genre.

III. Conclusion et recommandations

La situation de protection des civils dans les régions du nord et du centre n'a pas connu une amélioration à cette fin d'année. Les violations de droits humains persistent dans toutes ces régions. Toutefois, dans le centre du pays et plus précisément la Région de Mopti, la situation de protection des populations civiles est alarmante et inquiétante du fait de ce conflit intercommunautaire qui a d'ailleurs occasionné le déplacement de nombreuses personnes à l'intérieur et à l'extérieur de la région et aussi de nombreuses pertes en vies humaines dont des femmes et des enfants.

Il est donc plus qu'important que les acteurs (l'Etat et ses partenaires) de la protection redoublent d'efforts pour une meilleure sécurisation des personnes et de leurs biens et surtout pour mise en œuvre d'activités de cohésion sociale incluant des activités de relèvement économique.

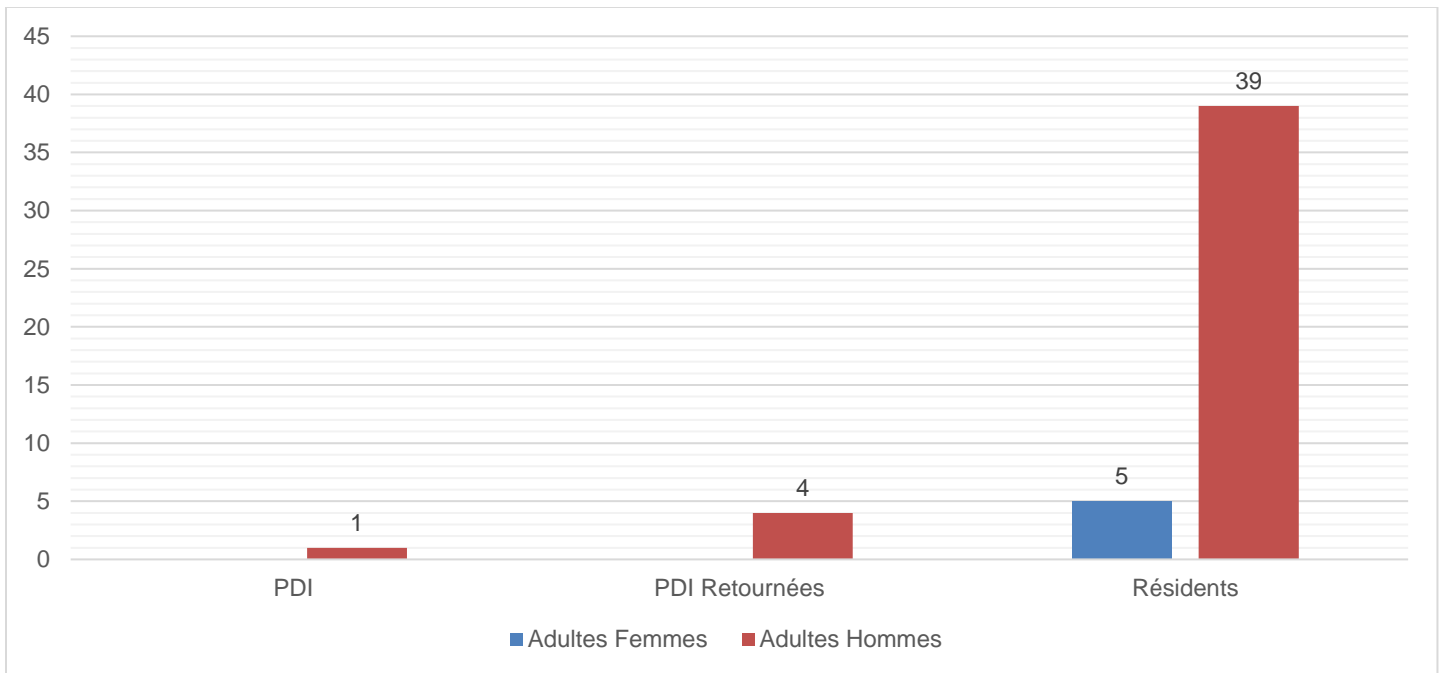
IV. Annexes

Annexe 1 : Statistiques des catégories et types d'incidents de protection par région, cercle, commune et tranche d'âge

Régions	Cercles	Communes	Categories d'incident	Types d'incident	Adultes		Enfants		Total	
					F	H	F	G		
Gao	Ansongo	Talataye	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1	
			VGB selon le code pénal malien	Mariage forcé	1				1	
		Total Talataye			1	1			2	
		Total Ansongo			1	1			2	
	Gao	Gabero	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		3			3	
				Vol		1			1	
		Total Gabero				4			4	
	Gao			Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique Atteintes au droit à la propriété	Coups et blessures		2			2
					Extorsion		3			3
					Vol	2	2		4	
	Total Gao			2	7			9		
	Gao Total			2	11			13		
Total Gao				3	12			15		
Kidal	Abeibara	Abeibara	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1	
			Atteintes au droit à la vie	Meurtre		1			1	
		Total Abeibara				2			2	
		Total Abeibara				2			2	
	Kidal	Kidal		Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique Atteintes au droit à la propriété	Coups et blessures		1			1
					Extorsion		1			1
					Pillage		1			1
		Total Kidal				3			3	
		Total Kidal				3			3	
	Téssalit	Adjehoc	Atteintes au droit à la propriété	Vol		2			2	
Total Adjehoc					2			2		
	Total Téssalit				2			2		
Total Kidal					7			7		
Ménaka	Ménaka	Ménaka	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion	1	2			3	
		Total Ménaka			1	2			3	
		Ménaka Total			1	2			3	
Total Ménaka				1	2			3		
Mopti	Djénné	Kewa	Atteintes au droit des enfants	Blocage ou refus de l'aide humanitaire à destination des enfants		11			11	
		Total Kewa				11			11	
	Nema Badeya Kafo		Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique Atteintes au droit à la vie	Coups et blessures		2			2	
				Assassinat		1			1	
	Total Nema Badeya Kafo				3			3		
	Total Djénné				14			14		

Mopti	Dialloubé	Atteintes au droit à la vie	Assassinat	1	1		
	Total Dialloubé			1	1		
	Mopti	Atteintes au droit à la propriété	Vol	1	1		
	Total Mopti			1	1		
	Mopti Total			2	2		
	Tenenkou	Diondiori	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement	1	1	
		Total Diondiori			1	1	
		Tenenkou	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures	1	1	
		Total Tenenkou			1	1	
	Tenenkou Total			2	2		
Total Mopti			18	18			
Tombouctou	Goundam	Goundam	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion	1	1	
	Total Goundam			1	1		
	Total Goundam			1	1		
	G-Rharous	Bambara Maoudé	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion	1	1	
		Total Bambara Maoudé			1	2	
		Banikane	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion	1	1	
	Total Banikane			1	1		
	Rharous	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion	1	1		
	Total Rharous			1	1		
	Total Gourma-Rharous			1	3	4	
Tombouctou	Tombouctou	Atteintes au droit à la vie	Assassinat	1	1		
	Total Tombouctou			1	1		
Total Tombouctou			1	5	6		
Total Tombouctou			5	44	0	0	49

Annexe 2 : Statistiques des victimes de violations de droits humains par statut et tranche d'âge



Annexe 3 : Statistiques des présumés auteurs des violations de droits humains

